

## Conseil communal de Lausanne

---

<b>Initiative :</b>	Postulat
<b>Titre :</b>	<b><i>Pour une brochure d'information destinée au mineur.e.s sur leurs droits lors d'un contrôle de police</i></b>
<b>Initiatrice :</b>	Nathalie CARUEL

---

**Résumé :** Le Canton de Vaud propose une brochure claire sur les droits et devoirs lors d'un contrôle de police, mais uniquement destinée aux adultes. Les mineur·e·s, pourtant soumis·es à des règles spécifiques de procédure pénale et régulièrement confronté·e·s à ce type de situations, ne disposent d'aucun outil équivalent. Dans un contexte où prévention, transparence et protection de l'enfance devraient aller de pair, il apparaît nécessaire de combler cette lacune. Le présent postulat demande ainsi à la Municipalité d'examiner la création d'une brochure officielle, adaptée aux jeunes et à leurs familles, en collaboration avec les autorités compétentes, et d'en préciser les modalités de diffusion.

Le Canton de Vaud met à disposition une brochure destinée aux adultes intitulée « Contrôle de police : Ce que vous devez savoir », qui présente de manière claire et accessible les droits et devoirs d'une personne lors d'un contrôle de police. Ce document, utile et apprécié, contribue à renforcer la compréhension des procédures et la confiance entre population et autorités.

Aucune brochure équivalente n'existe aujourd'hui pour les personnes mineures, alors même que la procédure pénale des mineur·e·s comporte des règles spécifiques, que la présence ou l'information des représentant·e·s légaux·ales est encadrée légalement, et que les jeunes peuvent se retrouver dans des situations où une information fiable et adaptée est essentielle.

La Municipalité, dans son rapport-préavis 2008/17, a formellement reconnu que "les règles de procédure pénale qui concernent les mineurs sont complexes et difficiles à vulgariser".

Dans un souci de prévention, de transparence, de protection de l'enfance et de cohésion sociale, il apparaît souhaitable que les mineur·e·s et leurs familles disposent d'un document clair, vulgarisé et facilement accessible, présentant leurs droits et obligations lors d'un contrôle, d'une audition, d'une interpellation ou d'une garde à vue.

Il importe enfin de rappeler que la subordination hiérarchique ou fonctionnelle de la police judiciaire municipale aux autorités cantonales ou judiciaires — en particulier dans le cadre de la procédure pénale — ne constitue en rien un obstacle à la création d'un matériel

d'information à visée préventive. Informer les mineur·es sur leurs droits lors d'un contrôle de police relève pleinement d'une mission de prévention, d'éducation civique et de cohésion sociale, parfaitement compatible avec les compétences propres de la commune.

À l'image des campagnes locales de prévention en matière de sécurité routière ou de consommation de substances psychotropes - domaines pourtant largement encadrés par le droit fédéral - la Municipalité peut, sans excéder ses prérogatives, élaborer et diffuser une brochure pédagogique, pour autant qu'elle s'appuie sur le droit en vigueur et respecte les procédures établies.

Une telle démarche ne porte nullement atteinte aux compétences cantonales en matière de procédure pénale ; elle vise au contraire à renforcer compréhension, transparence et confiance entre jeunes, familles et institutions. Une manière, en somme, d'éclairer le terrain plutôt que de l'assombrir.

**Au vu de ces éléments, le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité :**

- d'examiner la possibilité d'élaborer une brochure officielle à destination des mineur·e·s, présentant de manière claire leurs droits et devoirs lors d'un contrôle de police, d'une audition, d'une interpellation ou d'une garde à vue, en prévoyant au besoin une collaboration avec ciao.ch ou d'autres acteur·trice·s spécialisé·e·s ;
- d'étudier les modalités de mise à disposition d'un tel document, notamment dans les établissements scolaires, structures socio-éducatives, maisons et centres de quartier et canaux de communication de la Ville ;
- d'offrir un rapport au Conseil communal sur la faisabilité, le cadre juridique, les partenariats possibles et les modalités de diffusion.

Lausanne, le 13 janvier 2026

Nathalie Caruel

Co-signataires :

Valérie d'Acremont (Vert.es)

Jean-Marc Béguin (Verts libéraux)

Johann Dupuis (EAG)

Mountazar Jaffar (PS)

Perside Gloria Limangi (Vert.es)

Ilias Panchard (Vert.es)

Tatiana Taillefert (Vert.es)

